

NOTE DESCRIPTIVE

Publiez Ce   
Que Vous Payez **Guinée**

# PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE AU SEIN DE L'ITIE-GUINEE

Période de l'activité :  
Mars-Septembre 2020  
Date de publication : Mai 2021



# QUELQUES DONNÉES ESSENTIELLES



Qu'est-ce qui a changé dans le nouveau code de conduite ?

- Indépendance des représentants de la société civile au sein du Comité de Pilotage de l'ITIE;
- Mode désignation des représentants ;
- Prise en compte du genre et des jeunes ;
- Rôle de PCQVP-Guinée au sein des dispositifs institutionnels.

Nouveautés à l'issue du processus de désignation

- Une femme élue comme porte-parole du collège ;
- Implication des jeunes ;
- De nouvelles figures et OSCs font leur entrée au sein du collège ;
- Des dispositifs institutionnels .



Ce qu'il faut retenir sur le processus de révision du code de conduite

- Le processus a été mené par un facilitateur indépendant.
- Le code de conduite a été validé par 36 organisations membres de la coordination.
- 32 organisations l'ont validé tel quel et 4 avec des réserves.
- Soit 89% des organisations, score supérieur aux deux-tiers des organisations présentes requis (cf. article 16 du code de conduite)



Ce qu'il faut retenir à l'issue du processus de désignation.

- Le processus a été mené par un facilitateur indépendant.
- A la suite de l'appel à candidatures du 22 septembre 2020, 21 candidatures présentées par 20 OSC ont été reçues par le facilitateur
- 1 seule candidature a été invalidée pour non-respect des critères de sélection et du code de conduite.
- A la clôture des votes le 28 septembre 2020, 33 fiches de vote ont été reçues par le facilitateur, ce qui correspond à 33 OSC votants sur les 36 organisations membres de la coordination.



# LES NOUVEAUX MEMBRES ÉLUS



Coordonnateur et membre de droit du collège  
**Dr Alpha Abdoulaye Diallo**  
PCQVP-Guinée



Membre et Porte-parole du collège  
**Fatoumata Kanté**  
RENASCEDD



Membre du collège et membre de droit de la commission de règlement des conflits de la coordination  
**Sekou Oumar Ly Diallo**  
CNTG



Membre du collège  
**Amadou Bah**  
AMINES



Membre du collège  
**Nentebou Barry**  
C-DEV



Membre du collège  
**Aicha Barry**  
COGUIFEMINE-DD



Membre du collège  
**Oumar Kana Diallo**  
AGT



Membre du collège  
**Kabinet Diané**  
ANCG



Membre du collège  
**Moussa Iboun Conté**  
AGEPI



Membre du collège  
**Sekou Doré**  
RAJGUI



Membre du collège  
**Elhadj Ckeich Keita**  
OECCA

**MEMBRE DU COLLEGE DE LA SOCIETE CIVILE AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ITIE-GUINEE**



Membre de la commission  
**Mamadou Diaby**  
CECIDE



Membre de la commission  
**Fanta Sylla**  
FEJED

**MEMBRE DE LA COMMISSION DE REGLEMENTS DES CONFLITS DE LA COORDINATION DES OSC POUR L'ITIE EN GUINEE**

# LES ORGANISATIONS AYANT PRIS PART AU PROCESSUS

Publiez Ce  Que Vous Payez **Guinée**



**Association Guinéenne pour la Transparence**  
 Combattons la corruption car, ne rien faire, c'est laisser faire



**COGUFEMINE-DD**  
 Coalition Guinéenne des Femmes pour les Mines et le Développement Durable





# TABLES DES MATIÈRES

## **01 De l'initiative de renouveler la coordination des OSC \_\_\_\_\_ p.6**

- 1.1. *PCQVP s'engage à répondre à la recommandation n ° 2 de la décision de validation de l'ITIE*
- 1.2. *NRGI s'engage à soutenir le processus pour contribuer à répondre à la recommandation n ° 2 de la décision de validation de l'ITIE*
- 1.3. *L'implication des acteurs de la société civile guinéenne du secteur minier dans le processus*

## **02 De la révision du code de conduite des OSC de 2017 \_\_\_\_\_ p.8**

- 2.1. *Mise en place d'une commission ad hoc pour la révision du code de conduite*
- 2.2. *NRGI met à profit son expertise interne pour orienter le processus vers de bonne pratique*
- 2.3. *Désignation d'un facilitateur pour garantir la crédibilité à la fois interne et externe du processus*
- 2.4. *Relecture du code de conduite par le facilitateur*
- 2.5. *Première session d'adoption du code de conduite*
- 2.6. *Mise en place d'un comité de travail pour amender le code relu par le facilitateur*
- 2.7. *Session d'adoption définitive du code de conduite*

## **03 De la désignation des membres au poste de représentants \_\_\_\_\_ p.11**

- 3.1. *Publication du code de conduite dans la presse écrite et en ligne*
- 3.2. *Lancement de l'appel à candidatures pour les postes de représentants de la société civile dans la presse écrite et en ligne*
- 3.3. *Réception et traitement des dossiers de candidature par le facilitateur*
- 3.4. *Proclamation des résultats à l'issue de la sélection des candidats par le facilitateur*



# DE L'INITIATIVE DE RENOUVELER LA COORDINATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ITIE-GUINÉE

## 1.1 PCQVP-GUINÉE S'ENGAGE À RÉPONDRE À LA RECOMMANDATION N ° 2 DE LA DÉCISION DE VALIDATION DE L'ITIE

La coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (PCQVP-GUINÉE) représente la campagne mondiale PCQVP en Guinée. Elle suit et participe à la mise en œuvre en Guinée de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Partant des recommandations issues de la décision de validation de la Guinée à l'ITIE du 27 février 2019, la coalition PCQVP a pris l'initiative de jouer sa partition pour satisfaire à la recommandation N°2 de cette décision. Son ambition était de contribuer à la mise en œuvre de huit mesures correctives qui en ont découlé, avant la prochaine validation de la Guinée (initialement prévue pour le 27 août 2020, et reportée pour tenir compte des implications de la pandémie sous Covid-19).

Pour mémoire, la recommandation N°2 de la décision de validation de l'ITIE porte sur l'exigence 1.4 de la norme ITIE relative au fonctionnement du Groupe Multipartite.

## 1.2 NRG I S'ENGAGE À SOUTENIR LE PROCESSUS POUR CONTRIBUER À RÉPONDRE À LA RECOMMANDATION N ° 2 DE LA DÉCISION DE VALIDATION DE L'ITIE

NRGI est une organisation indépendante à but non lucratif qui promeut une gestion responsable des ressources minières, pétrolières et gazières afin qu'elles profitent à tous. Pour ce faire, NRG I soutient les parties prenantes dans leurs efforts dans l'amélioration de la gouvernance minière en Guinée, en particulier le gouvernement et la société civile, et ce depuis plus d'une décennie. Le 4 mars 2020, PCQVP Guinée a approché NRG I pour solliciter son appui technique et financier

afin d'aligner le processus de renouvellement du collège de la société civile aux exigences de la norme ITIE.

NRGI a accepté d'accompagner ce processus, avec l'intention d'aider la société civile à :

- Se doter d'un code de conduite aligné aux bonnes pratiques de gouvernance, en incluant notamment des principes de redevabilité du collège de la société civile vis-à-vis de l'ensemble des OSC, et en luttant contre les conflits d'intérêts ;
- Désigner de manière ouverte, transparente et inclusive ses représentants au sein du collège.

## RECOMMANDATION N°2 DE LA DÉCISION DE VALIDATION

*Le Groupe multipartite devra mettre à jour le décret et l'arrêté ministériel de 2012 sur la composition du Groupe multipartite ainsi que les Termes de Référence de juin 2018, afin de garantir leur conformité à la Norme ITIE 2016. Les collèges des entreprises extractives et de la société civile devront élaborer, publier et mettre en œuvre des procédures en vue d'une nomination inclusive, juste et transparente de leurs représentants au sein du Groupe multipartite. Le Groupe multipartite pourrait également envisager des options pour élargir la participation du collège des entreprises extractives en son sein. Le Groupe multipartite pourrait souhaiter clarifier son cadre de gouvernance, qui est actuellement décrit dans différents documents. Il pourrait également envisager de regrouper l'Arrêté ministériel sur la composition du Groupe multipartite, le Règlement intérieur et les Termes de Référence en un seul document.*

### **1.3 L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE GUINÉENNE DU SECTEUR MINIER POUR RENDRE DANS LE PROCESSUS PARTICIPATIF ET INCLUSIF**

---

L'enjeu était immense. La société civile au sein du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée était désignée par cooptation, et sans tenir compte des risques pourtant avérés de conflits d'intérêts, plusieurs représentants de la société civile au sein du collège étant personnel de l'Etat.

La rencontre du 4 mars s'est prolongée le 18 mars 2020, avec la tenue au siège de PCQVP, d'une session de préparation du processus, en présence de plusieurs des organisations membres de la coalition.

Aux termes de la rencontre, une commission ad hoc de quatre personnes a été mise en place, avec deux principaux objectifs : la révision du code de conduite de 2017 et une proposition de personnes ressources devant siéger au sein du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée au nom de la société civile.



# 2

## DE LA RÉVISION DU CODE DE CONDUITE DE 2017 DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SEIN DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DU GROUPE MULTIPARTITE (GMP) DE L'ITIE-GUINÉE

### 2.1 LA COMMISSION AD HOC POUR LA RÉVISION DU CODE DE CONDUITE DE 2017 ET LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE

La commission ad hoc de 4 personnes a engagé une révision du code de conduite et une désignation des membres du collège, mais cette approche manquait d'indépendance et d'impartialité bien que la démarche ait été consensuelle. Il est important de rappeler que jusque-là, le processus était conduit par la coalition PCQVP elle-même en tant que modérateur du processus.

### 2.2 NRG I MET À CONTRIBUTION SON EXPERTISE INTERNE POUR ALIGNER LE PROCESSUS À LA NORME ITIE.

Après avoir reçu le projet de code de conduite produit par la commission ad hoc, NRG I a souligné que le positionnement de PCQVP Guinée dans ce processus était questionnable et que le processus de désignation des membres du collège n'était pas clair, et que tel quel, le code de conduite ne permettrait pas de lever la recommandation de la décision de validation.

NRG I a alors encouragé les OSCs à approfondir la révision du code de conduite, au besoin avec l'appui d'une expertise externe qui jouerait le rôle de facilitation, et aiderait en même temps à éviter la situation de conflit d'intérêts.

### 2.1 DÉSIGNATION D'UN FACILITATEUR POUR GARANTIR LA CRÉDIBILITÉ À LA FOIS INTERNE ET EXTERNE DU PROCESSUS

Les critères retenus par les OSCs pour l'identification du facilitateur étaient les suivants:

a) Avoir une bonne connaissance du secteur extractif guinéen, de la gouvernance minière, de la société civile du secteur et de l'ITIE ;

b) Ne pas être affilié actuellement à un parti politique, ou membre d'une compagnie minière ou d'une administration publique ;

c) S'il est membre d'une OSC, celle-ci ne doit pas avoir siégé au collège de la société civile de l'ITIE récemment et n'envisage pas non plus de présenter un candidat ;

d) Ne pas figurer sur la récente liste des personnes et OSC pressenties pour faire partie du futur collège de la société civile ;

e) Avoir une bonne probité morale.

Eu égard de ces critères, trois profils ont été proposés, et à la suite de délibérations, le doyen Lancei Traoré a été retenu.

### 2.4 RELECTURE DU CODE CONDUITE PAR LE FACILITATEUR

La relecture du code de conduite par le facilitateur a consisté à retravailler la version du code annotée par NRG I afin de l'aligner à des standards élevés et réalistes de gouvernance, et notamment aux principes de la norme ITIE 2019. Le document par la suite, a été soumis à l'ensemble de la société civile du secteur minier ainsi que les membres actuels du collège de la société civile au sein de l'ITIE.

### 2.5 : PREMIÈRE SESSION D'ADOPTION DU CODE DE CONDUITE

Cette session d'adoption du code de conduite a connu la participation de 22 organisations de la société civile qui travaillent sur la gouvernance des ressources extractives, représentées chacune par un délégué. Elle a été tenue le 26 juin 2020 par téléconférence.

Il a été question de faire le compte rendu de la relecture du code fait par le facilitateur qui a passé en revue les modifications suggérées dans le document soumis pour validation. Ce sont notamment :



- Le renforcement de la représentation des femmes au sein du collège : la liste des candidats doit désormais comporter des femmes pour au moins un tiers, et chaque électeur devra faire figurer au moins trois femmes dans la liste des onze membres qu'il proposera. Pour mémoire, le collège compte 11 membres sur 28 membres du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée ;
- Le principe pour les membres du Collège de ne pas être personnel de l'Etat et des entreprises minières a été adopté ;
- Le Coordonnateur et le Porte-Parole siégeront tous les deux au sein du Collège, le Coordonnateur sera la première personnalité de la Coordination, assurera son fonctionnement et représentera la société civile au sein du Conseil de Supervision, tandis que le Porte-Parole portera la parole du Collège, rendra compte du travail du Collège à la Coordination et assurera la suppléance du Coordonnateur ;
- Les anciens membres du collège et tout autre expert et partenaire feront l'objet d'une consultation régulière ou ponctuelle de la Coordination, mais sans statut particulier pour ne pas alourdir la structure ;
- La Commission de discipline devient Commission de règlement des conflits et litiges ;
- Les règles de quorum et de majorité au sein de la Coordination ont été définies; Une seule personne peut représenter une OSC au sein du collège ;
- Les membres du collège qui y étaient depuis plus de six ans n'étaient plus éligibles et ceux qui y étaient depuis moins ne le seraient pas non plus à l'issue du nouveau mandat s'ils étaient reconduits ;
- La représentativité des régions au sein du Collège n'a pas pu être insérée à cause des défis logistiques mais toute organisation de Conakry comme des régions a le droit d'être membre de la Coordination.

Toutefois, ces différents points n'ont pas été acceptés de tous, et en raison de nombreuses contre-propositions, le code de conduite soumis par le facilitateur n'a pu être validé. Les participants ont alors convenu de mettre en place un comité restreint de quelques personnes dont les représentants de PCQVP et NRGI et le facilitateur pour délibérer sur les nombreuses propositions formulées.

## **2.6 : MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR AMENDER LE CODE RELU PAR LE FACILITATEUR**

En trois sessions de travail (les 2, 6 et 10 juillet), le comité restreint composé de cinq membres a délibéré sur l'ensemble des propositions d'amendement, en particulier sur quatre points d'achoppement :

- L'indépendance des membres du collège vis-à-vis de l'Etat et des entreprises minières: le cas particulier des représentants de syndicats a été reconnu comme exception ;
- Le mode désignation des représentants : le consensus a été remplacé par une élection libre ;
- La prise en compte du genre et des jeunes : l'ambition de voir les jeunes et les femmes mieux représentés a été réaffirmée ;
- La durée des mandats a été confirmée à 3 ans ;
- Le rôle de PCQVP-Guinée au sein des dispositifs institutionnels : le rôle de coordonnateur et membre de droit du collège a été attribué au président de PCQVP pour reconnaître la raison d'être de la coalition.

Toutefois, ce rôle doit être confirmé à chaque début de mandat par les membres de la coordination.

## **2.7 SESSION D'ADOPTION DÉFINITIVE DU CODE DE CONDUITE**

La séance a été tenue par téléconférence et a connu la participation effective de 36 organisations de la société civile travaillant sur les questions de gouvernance des ressources

extractives en Guinée, le 17 juillet 2020. Elles ont été invitées par la coalition PCQVP et les autres OSCs présentes à la première session.

Il s'est agi de faire le compte rendu du travail du comité restreint, faire une lecture détaillée du texte, et donner l'opportunité aux participants de faire intégrer de dernières retouches.

Au final :

- Le code de conduite a été validé par 36 organisations membres de la coordination ;
- 32 organisations l'ont validé tel quel et 4 avec des réserves ;
- Soit 89% des organisations, score supérieur aux deux-tiers des organisations présentes requis (cf. article 16 du code de conduite).

A compter donc du 17 juillet 2020, le nouveau code annule et remplace le précédent code de 2017. Il entre en vigueur, et sera rendu opérationnel par l'application de ses dispositions transitoires et finales.



# 3

## DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SEIN DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ITIE-GUINÉE

### 3.1 PUBLICATION DU CODE DE CONDUITE DANS LA PRESSE ÉCRITE ET EN LIGNE

Conformément à l'article 15 alinéa 4 du code de conduite, après son adoption, il devra faire l'objet de large diffusion auprès de l'ensemble des organisations de la société civile (OSC). C'est ainsi, qu'il a été procédé à la publication du code de conduite :

- Sur le site Internet de l'ITIE-Guinée : <https://www.itie-guinee.org/code-de-bonne-conduite-de-la-societe-civile-dans-litie/>, 21 août 2020  
Dans la presse écrite : Lynx du 24 août 2020, numéro 1480 p.16
- Dans la presse en ligne : MédiaGuinée, au lien suivant : <https://mediaguinee.org/itie-guinee-la-societe-civile-guineenne-vient-de-reviser-le-code-de-conduite-qui-regit-sa-participation-au-groupe-multipartite-comite-de-pilotage-de-litie-guinee/>, 25 août 2020

L'objectif visé par ces publications était d'informer l'ensemble des organisations de la société civile guinéennes de l'existence d'un nouveau code de conduite pour les organisations désirant rejoindre la Coordination des OSC, avant la désignation des nouveaux représentants et l'opérationnalisation des dispositifs institutionnels.

### 3.2 LANCEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES POUR LES POSTES DE REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PRESSE ÉCRITE ET EN LIGNE

Cet appel à candidatures était ouvert à l'ensemble des membres de la Coordination ainsi qu'à toute les OSC œuvrant en Guinée dans la gouvernance des industries extractives, du 10 au 22 septembre 2020. Il consistait en la désignation des représentants de la société civile en application du nouveau Code de Conduite.

L'appel à candidature avait été publié :

- Dans la presse en ligne : MédiaGuinée, au lien suivant : <https://mediaguinee.org/appel-a-candidature-pour-les-postes-de-representants-de-la-societe-civile-au-sein-de-litie-guinee/>, 9 septembre 2020
- Dans la presse écrite : Lynx du 08 septembre 2020.

Il y avait à pourvoir trois catégories de postes dont 1 Coordinateur et membre de droit du Collège, 10 autres membres du Collège de la société civile, 2 membres de la commission de règlement des conflits au sein de la Coordination.

Les responsables ainsi désignés assureront le fonctionnement des dispositifs institutionnels prévus par le code de conduite. Les mandats sont bénévoles et sont de trois (3) ans.

### 3.3 RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE PAR LE FACILITATEUR

Les candidatures ont été reçues et traitées par le facilitateur de façon confidentielle, du 23 au 28 septembre 2020.

Ainsi, suite au lancement de l'appel à candidatures ; vingt et une (21) candidatures provenant de vingt (20) OSC ont été reçues. Au regard des éléments de preuve fournis par les candidats, vingt (20) candidatures ont été retenues, et une (1) candidature a été invalidée pour non-respect du critère relatif à l'indépendance vis-à-vis de l'Etat et le concerne en a été notifié.

Pour le vote, le facilitateur a demandé aux votants (1 par organisation membre de la Coordination) de dresser chacune une liste de 10 noms (au compte du collège) et 2 noms (au compte de la commission de règlement) pris

parmi les candidats, y compris leur avis (OUI/NON) pour confirmer le président de PCQVP en tant que Coordonnateur.

A la clôture des votes, 33 fiches d'élection individuelles de 33 OSCs ont été reçues sur les 36 organisations membres de la coordination, soit un taux de participation de 92%, soit plus deux deux-tiers requis.

### **3.4 PROCLAMATION DES RÉSULTATS PAR LE FACILITATEUR**

La session a été tenue le 29 septembre 2020, et a connu la présence de dix-sept (17) représentants d'OSCs.

Après avoir enregistré et traité les candidatures, le facilitateur a procédé au décompte des voix et a dressé la liste des membres élus. Cette session a donc servi de cadre pour la proclamation des résultats.

Le Président de PCQVP a été confirmé à l'unanimité au poste de Coordonnateur et les autres résultats figurent en page 3 de ce document.

Par la suite, l'opportunité a été donnée aux élus, afin de constater s'il y aurait d'éventuels cas de désistement. A tour de rôle, ils ont exprimé leur joie et promis d'être à la hauteur de leurs responsabilités respectives.

Les autres participants et candidats non élus, se sont aussi exprimés. Ils ont en commun adressés leurs félicitations aux membres élus et promis leur entière coopération tout au long du mandat.

Ainsi fut donc clos le processus.

Avec l'appui technique de

